



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 6 décembre 2018**

extrait du Procès-verbal

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 09

Présents : 09

Date de convocation : 27/11/2018

L'an deux mille dix-huit et le 6 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique JOUBERT-LAURENCIN, Maire.

Présents :

JOUBERT LAURENCIN Monique	GIRAUD Alain	CORMY Marc
COTE Monique	DRUESNES Sandrine	GALLOT Jean Michel
GANDY Catherine	LEBON Claire	MATHY Frédéric

Absents :

Secrétaire de séance : Mme COTE Monique

1 - Élection d'un délégué pour la fusion des syndicats Basse-Reyssouze Saône-Veyle

Un rappel est fait sur le projet de fusion des syndicats d'eau potable « Basse Reyssouze » et « Saône-Veyle » initié par délibérations concordantes des syndicats, et le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat dénommé « syndicat d'eau Potable Saône Veyle Reyssouze ».

Madame le Maire indique que les délégués des communes dans le futur syndicat peuvent être désignés par les conseillers municipaux de manière anticipée, et informe le conseil de la candidature de Mme VANZO Anne-Marie reçue pour le poste de délégué titulaire. Mme COTE Monique, accepte de se présenter au poste de délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix POUR et une abstention désigne, Mme VANZO Anne-Marie, déléguée titulaire et Mme COTE Monique, déléguée suppléante.

2 - Site des oignons

Des représentants du Département, ainsi que des représentants du CREN, se sont rendus sur le site afin de valider la décision d'aménager l'entrée du site. Un panneau ENS sera posé le lundi 17 décembre 2018 à l'entrée du site.

3 - Travaux en cours

Les travaux du local technique seront terminés avant Noël, des modifications de chauffage ont été décidées, deux convecteurs, un aérotherme ainsi qu'une cassette ont été supprimés.

Concernant les travaux de STEP, le portail du poste de refoulement a été posé ce jour et la pose d'arbustes et de grillage se feront dans la continuité des travaux. Plus de 5 000 roseaux ont été plantés dans les bassins de la STEP et que les travaux sont presque terminés. Il ne reste plus qu'à attendre l'électricité prévue en mars pour établir les tests.

Après discussion concernant l'eau stagnante sur la route en temps d'orage, la conception d'un piège à sable sera étudiée.

4 - Éclairage public

Différents devis pour la pose d'un candélabre aux abords de la salle communale ont été reçus. Le devis établi par la société ELECTRICITÉ+ de Reyssouze est retenu pour un montant de 400 € HT contre 2 450 € pour SOBECA et 3 950 € HT pour SOTEB.

Il est décidé de ne pas raccorder le candélabre à l'éclairage public de façon à l'allumer uniquement lorsque la salle communale sera occupée. Il fonctionnera donc manuellement et individuellement.

4 - Voierie

L'étude demandée à l'agence ingénierie pour le rattachement des travaux prévus rue de la Saône à l'étude effectuée pour les trottoirs rue de l'Etang, est terminée. Elle a été réalisée par Mr Sylvain MEUNIER et porte jusqu'à la Place Barbier. Mr MEUNIER viendra en faire la présentation le 11 décembre 2018.

Un rendez-vous le 16 janvier 2019 à 15h est également programmé concernant les plantations à prévoir sur le territoire de la commune. Des plantations rue de l'étang et en face du cimetière sont à étudier.

Les panneaux de signalisations pour le passage en sens unique de la Rue du Platane ont été commandés. La pose devrait être possible début 2019.

Chemin des Rossignols. L'entreprise DE GATA a fait un chiffrage de 3 000 € HT pour une longueur de 137 m. A voir pour effectuer les travaux sur le budget 2019 sachant qu'il y a une urgence à l'exécution en raison du sable. Une solution doit être trouvée pour diriger l'eau correctement.

Le chemin des chouettes est également à refaire.

La reprise de l'étude du chemin piétonnier de la rue de l'école à la rue de la Mortelle, ainsi que l'élargissement de la rue de l'école côté sud. Ces travaux figureront au budget 2019.

Rue du Platane, un gros caillou a encore été déplacé et gêne la circulation. Il faut le remettre en place.

5 - Broyage communal

Une association de Tournus « ESP » propose des solutions de broyage de déchets verts évitant leurs entreposages. Les prestations proposées sont déductibles d'impôts. Le besoin n'a pas actuellement pas été quantifié par la commune.

Il n'y a pas de besoin immédiat dans la commune mais l'idée est conservée pour répondre à un futur besoin.

6 - Document d'information communal des risques majeurs

Une présentation est faite de la plaquette élaborée en vue de présenter à la population les procédures en cas de risques majeurs.

Un numéro de téléphone est mis en service pour toutes urgences. Il faut établir un roulement des permanences entre les membres du conseil municipal.

Une participation citoyenne sera mise en place en collaboration avec la gendarmerie de Pont de Vaux début 2019.

Le plan de sauvegarde complétant le document d'information communal des risques majeurs sera présenté au prochain conseil pour délibération.

7 - Décision modificative

Il manque des crédits à la section fonctionnement du budget principal et propose de reverser les excédents de l'investissement au fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve la décision modificative à l'unanimité.

8 - DIVERS

Compte rendu des risques météorologiques

Une réunion a été organisée par l'AMF et GROUPAMA concernant les risques météorologiques. GROUPAMA a présenté un outil de prévention des risques mis en place avec la collaboration de PREDICT qui permet d'avertir les élus de commune sur les phénomènes météorologiques en temps direct. Mr GIRAUD Alain et Mme COTE Monique sont répertoriés auprès de PREDICT et reçoivent les alertes.

Pôle sécurité routière : le département demande quels sont les projets prévus en 2019 par la commune en matière de sécurité routière. La réponse devant être formulée avant le 31 janvier 2019, ce point est reporté au prochain conseil afin de laisser un temps de réflexion.

Salle communale : à plusieurs reprises des mégots ont été jetés dans les propriétés mitoyennes à la salle communale. La convention de location doit être revue afin d'apporter plus de précisions sur le respect de l'état des lieux et personnes environnantes ainsi qu'à réfléchir à la mise en place d'amendes ou sanctions en cas de non-respect.

Démarche Zéro pesticide : le dossier de la commune passe en commission le 10 décembre pour sa validation. A suivre

Vente de peupliers : un rendez-vous est fixé le mercredi 12 décembre afin de faire le tour des peupliers à vendre.

Affiché le 18/12/2018